



Au nom d'Allah, le Très Clément, le Très Miséricordieux, Le mouvement de résistance islamique « Hamas »

Un document sur les principes essentiels et les politiques générales

Qu'Allah, le Seigneur de tous les mondes, soit loué ! Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur Mouhammad, le Maître des Messagers et le Chef des Moujahidins, sur sa famille et tous ses compagnons !

Préambule

La Palestine est la terre du peuple palestinien arabe ; il en est originaire, il ne fait qu'un avec elle, il lui appartient, et c'est à partir de cette appartenance qu'il communique avec le reste du monde.

La Palestine est une terre dont le statut a été renforcé par l'Islam, une foi qui la tient en haute estime, qui lui insuffle son esprit et ses valeurs, et qui pose les bases d'une doctrine qui a pour but de la défendre et de la protéger.

La Palestine est la Cause d'un peuple abandonné par une humanité qui ne respecte pas ses droits, un peuple qui veut qu'on lui rende ce qu'on lui a pris, qui veut voir ses droits garantis au lieu d'être violés, un peuple qui continue de subir sur sa terre l'une des pires espèces d'occupation du monde.

La Palestine est une terre dont on s'est emparé par la force pour mettre en œuvre un projet sioniste, raciste, inhumain et colonial fondé sur une promesse mensongère (la Déclaration Balfour), sur la reconnaissance de l'entité occupante, et sur le fait accompli.

La Palestine symbolise la résistance qui se poursuivra jusqu'à la libération complète, jusqu'à ce que tous les Palestiniens soient revenus y vivre et jusqu'à ce qu'un État vraiment souverain soit établi avec Jérusalem comme capitale.

La Palestine est ce qui fait des Palestiniens de toutes affiliations de véritables partenaires dans la poursuite du sublime objectif de la libération.

La Palestine est l'esprit de la Oummah [la communauté des Croyants] et sa Cause centrale; c'est l'âme de l'humanité et sa conscience vivante.

Ce document est le fruit de délibérations approfondies qui ont abouti à un fort consensus. En tant que mouvement, nous approuvons la vision décrite dans les pages qui suivent, la théorie comme la pratique. C'est une vision qui repose sur des bases solides et sur des principes bien établis. Ce document décrit les objectifs, les étapes et la manière dont l'unité nationale peut se concrétiser. Il précise également notre compréhension commune de la Cause palestinienne, les principes d'action qui présideront à sa promotion, et le cadre de son interprétation.

Le mouvement

1. Le Mouvement de résistance islamique « Hamas » est un mouvement islamisme palestinien de libération nationale et de résistance. Son but est de libérer la Palestine et de s'opposer au projet sioniste. Son cadre de référence est l'Islam qui détermine ses principes, ses objectifs et ses moyens.

La terre de Palestine

2. La Palestine, qui s'étend de la Jordanie, à l'est, jusqu'à la Méditerranée, à l'ouest, et de Ras Al-Naqurah, au nord, jusqu'à Umm Al-Rashrash, au sud, est une unité territoriale indivisible. C'est la terre et la patrie du peuple palestinien. L'expulsion et le bannissement des Palestiniens de leur terre et l'établissement de l'entité sioniste à leur place n'anéantissent pas le droit du peuple palestinien à sa terre toute entière et ne donnent aucun droit à l'usurpateur sioniste.

3. La Palestine est une terre islamique arabe. C'est une terre sacrée et bénie qui a une place spéciale dans le cœur de chaque Arabe et de chaque Musulman.

Le peuple palestinien

4. Les Palestiniens sont les Arabes qui vivaient en Palestine jusqu'en 1947, indépendamment du fait qu'ils en aient été expulsés ou qu'ils y soient restés; et toute personne née d'un père arabe palestinien après cette date, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la Palestine, est un Palestinien.

5. L'identité palestinienne est authentique et éternelle; elle se transmet de génération en génération. Les catastrophes qui ont frappé le peuple palestinien du fait de l'occupation sioniste et de sa politique de déplacement de population, ne peuvent pas effacer l'identité du peuple Palestinien, ni la lui dénier. Un(e) Palestinien(e) ne perdra pas son identité ni ses droits nationaux en acquérant une deuxième nationalité.

6. Le peuple palestinien est un seul peuple. Il est composé de tous les Palestiniens, qu'ils vivent en Palestine ou ailleurs, indépendamment de leur religion, leur culture ou leur affiliation politique.

L'Islam et la Palestine

7. La Palestine est au cœur de la Oummah arabe et islamique et elle jouit d'un statut spécial. En Palestine, se trouve Jérusalem qui est bénie par Allah. La Palestine est la Terre Sainte, qu'Allah a bénie pour l'humanité. C'est le premier Qiblah des musulmans et la destination du

voyage de nuit du Prophète Mouhammad, que la paix soit avec lui ! C'est là qu'il est monté au ciel. C'est le lieu de naissance de Jésus-Christ, la paix soit avec lui ! Son sol contient les ossements de milliers de Prophètes, de Compagnons et de Moujahidins. Jérusalem – et alentour – est un lieu où vivent et ont vécu des personnes déterminées à défendre la vérité, des personnes qui ne se laissent pas dissuader ou intimider par ceux qui s'opposent à eux ou qui les trahissent, des personnes qui poursuivront leur mission jusqu'à ce que la promesse d'Allah soit accomplie.

8. En vertu de sa voie équilibrée et modérée du juste milieu, l'Islam – pour le Hamas – offre un mode de vie complet et un ordre qui conviennent à toutes les époques et tous les lieux. L'Islam est une religion de paix et de tolérance. Il protège les adeptes des autres croyances et religions qui peuvent pratiquer leur foi en toute sécurité. Le Hamas croit également que la Palestine a toujours été et sera toujours un modèle de coexistence, de tolérance et d'innovation culturelle.

9. Le Hamas croit que le message de l'Islam prône des valeurs de vérité, justice, liberté et dignité, interdit toutes les formes d'injustice et criminalise les oppresseurs indépendamment de leur religion, race, sexe ou nationalité. L'Islam est contre toute forme d'extrémisme religieux, ethnique ou sectaire et de fanatisme. C'est une religion qui prône la résistance à l'agression et le soutien des opprimés; elle les encourage à la générosité et à se sacrifier pour défendre leur dignité, leur terre, leur peuple et leurs lieux saints.

Jérusalem

10. Jérusalem est la capitale de la Palestine. Son statut religieux, historique et culturel est fondamental pour les Arabes, les Musulmans et le monde entier. Ses lieux saints islamiques et chrétiens appartiennent exclusivement au peuple palestinien et à la Oummah arabe et islamique. Aucune pierre de Jérusalem ne peut être cédée ou abandonnée. Les mesures prises par les occupants de Jérusalem, comme la judaïsation, la construction de colonies et les faits-accomplis, sont fondamentalement nulles et non avenues.

11. La sainte mosquée Al-Aqsa appartient exclusivement à notre peuple et à notre Oummah, et l'occupation n'a aucun droit sur elle. Les projets, mesures et tentatives de l'occupation pour judaïser Al-Aqsa et la diviser sont nuls, non avenues et illégitimes.

Les réfugiés et le droit au retour

12. La Cause palestinienne dans son essence est la Cause d'un pays occupé et d'un peuple chassé de sa terre. Le droit des réfugiés palestiniens et des Palestiniens déplacés à l'intérieur du pays de revenir dans les maisons dont ils ont été chassés – ou où on les empêche de revenir – dans les terres occupées soit depuis 1948, soit depuis 1967 (c'est-à-dire dans la Palestine toute entière), est un droit naturel à la fois individuel et collectif. Ce droit est confirmé par toutes les lois divines, ainsi que par les principes fondamentaux des droits de l'homme et du droit international. C'est un droit inaliénable dont personne ne peut faire fi, qu'il soit palestinien, arabe ou international.

13. Le Hamas rejette toutes les tentatives visant à abolir les droits des réfugiés, y compris les tentatives de les installer en dehors de la Palestine à travers les projets de patrie alternative.

L'indemnisation des réfugiés palestiniens pour le préjudice qu'ils ont subi du fait de leur bannissement et de l'occupation de leur terre est un droit aussi absolu que leur droit au retour. Ils doivent recevoir une compensation lors de leur retour et cela n'exclut, ni ne restreint, leur droit au retour.

Le projet sioniste

14. Le projet sioniste est un projet raciste, agressif, colonial et expansionniste basé sur l'appropriation violente de ce qui appartient à d'autres; c'est un projet hostile au peuple palestinien et à son aspiration à la liberté, à l'émancipation; un projet hostile au retour des Palestiniens sur leur terre et à leur autodétermination. L'entité israélienne est le terrain d'expérimentation du violent projet sioniste et sa base opérationnelle.

15. Le projet sioniste ne vise pas uniquement le peuple palestinien; c'est l'ennemi de la Oummah arabe et islamique dont il menace gravement la sécurité et les intérêts. Il est également hostile aux aspirations de la Oummah, à son unité, à sa renaissance et à sa libération, et a été la principale source de ses problèmes. Le projet sioniste représente également un grand danger pour la sécurité et la paix internationales et la stabilité de l'humanité toute entière.

16. Le Hamas affirme qu'il s'oppose au projet sioniste, et non pas aux Juifs en raison de leur religion. Le Hamas ne lutte pas contre les Juifs parce qu'ils sont juifs, mais il mène la lutte contre les sionistes qui occupent la Palestine. En réalité, ce sont les sionistes qui assimilent constamment le judaïsme et les Juifs à leur projet colonial et à leur entité illégale.

17. Le Hamas rejette la persécution de tout être humain ou mise en cause de ses droits nationaux, religieux ou communautaires. Le Hamas estime que le problème juif, l'antisémitisme et la persécution des Juifs sont des phénomènes fondamentalement liés à l'histoire européenne et non à l'histoire des Arabes et des Musulmans ou à leur héritage. Le mouvement sioniste, qui a pu avec l'aide des pouvoirs occidentaux occuper la Palestine, est la forme la plus dangereuse de l'occupation colonialiste qui a déjà disparu du reste du monde et doit disparaître de la Palestine.

La position par rapport à l'Occupation et les solutions politiques

18. Les éléments suivants sont considérés comme nuls et non avenue : la Déclaration de Balfour, le document du mandat britannique, la résolution des Nations Unies sur la partition de la Palestine, et toutes les résolutions et les mesures qui en découlent ou s'y apparentent. La création d'«Israël» est entièrement illégale et contrevient aux droits inaliénables du peuple palestinien et va contre sa volonté et la volonté de la Oummah; elle viole également les Droits de l'homme garantis par les conventions internationales, avec en première place le droit à l'autodétermination.

19. Il n'y aura aucune reconnaissance d'une légitimité de l'entité sioniste. Quelle que soit l'ampleur de l'occupation de la terre de Palestine, sont illégitimes la construction de colonies, la judaïsation ou la modification de ses caractéristiques ou falsification des faits. Jamais les droits ne disparaissent.

20. Le Hamas estime qu'aucune partie de la terre de Palestine ne devra faire l'objet de compromis ou de concessions, indépendamment des raisons, des circonstances et des pressions, et peu importe la durée de l'occupation. Le Hamas rejette toute alternative à la libération complète et achevée de la Palestine, du fleuve à la mer. Cependant, sans revenir sur son rejet de l'entité sioniste et sans renoncer à aucun droit palestinien, le Hamas considère la création d'un État palestinien entièrement souverain et indépendant, avec Jérusalem comme capitale, selon les limites du 4 juin 1967, avec le retour des réfugiés et des déplacés vers les maisons d'où ils ont été expulsés, comme une formule de consensus national.

21. Le Hamas affirme que les Accords d'Oslo et leurs additifs contreviennent au droit international en ce sens qu'ils génèrent des engagements qui violent les droits inaliénables du peuple palestinien. Par conséquent, le Mouvement rejette ces accords et tout ce qui en découle, avec parmi eux les obligations qui nuisent aux intérêts de notre peuple, en particulier la coordination sécuritaire (collaboration).

22. Le Hamas rejette tous les accords, initiatives et projets de règlement qui visent à saper la cause palestinienne et les droits de notre peuple palestinien. À cet égard, toute position, initiative ou programme politique ne doit en aucun cas violer ces droits, y contrevenir ou les contredire.

23. Le Hamas souligne que le viol des droits du peuple palestinien, le vol de ses terres et son bannissement de sa patrie ne peut pas être appelé paix. Les règlements conclus sur cette base ne conduiront pas à la paix. La résistance et le djihad pour la libération de la Palestine resteront un droit légitime, un devoir et un honneur pour tous les fils et les filles de notre peuple et de notre Oummah.

Résistance et Libération

24. La libération de la Palestine est le devoir du peuple palestinien en particulier et le devoir de la Oummah arabe et islamique en général. C'est aussi une obligation humanitaire telle que requise par les impératifs de la vérité et de la justice. Les agences travaillant pour la Palestine, qu'elles soient nationales, arabes, islamiques ou humanitaires, se complètent et agissent en harmonie, et non pas en conflit les unes avec les autres.

25. Résister à l'occupation avec tous les moyens et méthodes est un droit légitime garanti par les lois divines et par les normes et lois internationales. Au cœur de cela se trouve la résistance armée, qui est considérée comme le choix stratégique pour la protection des principes et des droits du peuple palestinien.

26. Le Hamas rejette toute tentative de saper la résistance et ses armes. Il affirme également le droit de notre peuple de développer les moyens et outils de résistance. Gérer la résistance, en termes d'escalade ou désescalade, ou en termes de diversification des moyens et des méthodes, fait partie intégrante du processus de gestion du conflit et ne devrait pas se faire au détriment du principe de résistance.

Le système politique palestinien

27. Un véritable État palestinien est un État qui a été libéré. Il n’y a pas d’alternative à un État palestinien totalement souverain sur l’ensemble du territoire national et du sol palestinien, avec Jérusalem comme capitale.

28. Le Hamas croit et adhère à la gestion de ses relations palestiniennes sur la base du pluralisme, de la démocratie, du partenariat national, de l’acceptation de l’autre et du dialogue. L’objectif est de renforcer l’unité des rangs et l’action commune dans le but d’atteindre les objectifs nationaux et de répondre aux aspirations du peuple palestinien.

29. L’OLP [Organisation de Libération de la Palestine] est un cadre national pour le peuple palestinien à l’intérieur et à l’extérieur de la Palestine. Elle devrait donc être préservée, développée et reconstruite sur des bases démocratiques afin d’assurer la participation de toutes les composantes et forces du peuple palestinien, d’une manière qui garantisse les droits des Palestiniens.

30. Le Hamas souligne la nécessité de construire des institutions nationales palestiniennes sur des principes démocratiques solides, avec tout d’abord des élections libres et équitables. Une telle procédure devrait être fondée sur un partenariat national et selon un programme et une stratégie clairs qui respectent les droits, y compris le droit à la résistance, et qui répondent aux aspirations du peuple palestinien.

31. Le Hamas affirme que le rôle de l’Autorité palestinienne devrait être de servir le peuple palestinien et protéger sa sécurité, ses droits et son projet national.

32. Le Hamas souligne la nécessité de maintenir l’indépendance de la prise de décision nationale palestinienne. Les forces extérieures ne devraient pas être autorisées à intervenir. Dans le même temps, le Hamas affirme la responsabilité des Arabes et des Musulmans et leur devoir et rôle dans la libération de la Palestine de l’occupation sioniste.

33. La société palestinienne est enrichie par ses personnes éminentes, ses personnalités, ses dignitaires, ses institutions de la société civile et ses jeunes, étudiants, syndicalistes et groupes de femmes qui travaillent ensemble pour la réalisation des droits nationaux et la construction sociale, poursuivent la résistance et la lutte pour la libération.

34. Le rôle des femmes palestiniennes est fondamental dans le processus de construction du présent et du futur, tout comme il l’a toujours été dans le processus historique palestinien. C’est un rôle central dans le projet de la résistance, de la libération et de la construction du système politique.

La Oummah arabe et islamique

35. Le Hamas croit que la question palestinienne est la cause centrale de la Oummah arabe et islamique.

36. Le Hamas croit en l’unité de la Oummah avec toute sa diversité et ses composantes, et est conscient de la nécessité d’éviter tout ce qui pourrait fragmenter la Oummah et saper son unité.

37. Le Hamas croit en la coopération avec tous les États qui soutiennent les droits du peuple palestinien. Il s'oppose à l'intervention dans les affaires intérieures de n'importe quel pays. Il refuse également d'être attiré dans des disputes et conflits qui existent entre différents pays. Le Hamas adopte la politique de l'ouverture aux différents États du monde, en particulier les États arabes et islamiques. Il s'efforce d'établir des relations équilibrées sur la base d'une combinaison d'une part des exigences de la cause palestinienne et des intérêts des Palestiniens, et d'autre part des intérêts de la Oummah, de sa renaissance et de sa sécurité.

L'aspect humanitaire et international

38. La question palestinienne est celle qui a des répercussions humanitaires et dimensions internationales majeures. Soutenir et appuyer cette Cause est une nécessité humanitaire et civilisationnelle et une question de vérité, justice et respect des valeurs humanitaires communes

39. D'un point de vue juridique et humanitaire, la libération de la Palestine est une action légitime, c'est un acte de légitime défense et l'expression du droit naturel de tous les peuples à l'autodétermination.

40. Dans ses relations avec les nations et les peuples du monde, le Hamas croit en les valeurs de la coopération, de la justice, de la liberté et du respect de la volonté des peuples.

41. Le Hamas se félicite des positions des États, des organisations et des institutions qui soutiennent les droits du peuple palestinien. Il salue les peuples libres du monde qui soutiennent la cause palestinienne. Dans le même temps, il dénonce le soutien accordé par toute partie à l'entité sioniste ou les tentatives de couvrir ses crimes et agressions contre les Palestiniens, et il appelle à la poursuite des criminels de guerre sionistes.

42. Le Hamas rejette les tentatives d'imposer une hégémonie sur la Oummah arabe et islamique, tout comme il rejette les tentatives d'imposer une hégémonie sur le reste des nations et des peuples du monde. Le Hamas condamne également toute forme de colonialisme, d'occupation, de discrimination, d'oppression et d'agression dans le monde.

Mai 2017 – Hamas.ps – Traduction : [Chronique de Palestine](#) – Dominique Muselet & Lotfallah